

L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

numéro 608 - juillet 2012 - 48^{ème} année - 1,50 euro



**RESISTANCE
OUVRIERE**

" Florange : ça commence à mal tourner "

(20 Minutes - Edition du 27/06/2012)

**... et dans tout le pays, avec le
cocktail austérité / règle d'or
... À VRAIMENT MAL TOURNER !**



**Déclaration de la
CE confédérale**

[Lire en page 2](#)

**Congrès dépar-
tementale des
Hospitaliers et
des Territoriaux**

[Lire en pages 6-7](#)

**Vers une vague
estivale de désin-
dustrialisation ?**

[Lire en pages 8-9](#)

**120 syndicalistes
et démocrates
à Nantes avec
Elie Domota**

[Lire en page 10](#)

**FO Energie et
Mines en congrès
fédéral à Nantes**

[Lire en page 11](#)

FO mobilisée contre Super-Maastricht et l'austérité

Déclaration de la CE Confédérale du 28/06/2012

Alors que va se tenir une Conférence sociale les 9 et 10 juillet 2012, la Commission exécutive rappelle l'opposition de Force Ouvrière à toute constitutionnalisation de la «*démocratie sociale*» qui serait attentatoire à la liberté syndicale et à la liberté de négociation.

Face à une crise du système capitaliste qui s'enracine et s'aggrave, alors que se tient un Sommet européen, il est indispensable de remettre en cause les traités qui depuis une vingtaine d'années ont ancré l'Europe dans le libéralisme économique au mépris du progrès et des droits sociaux.

La Commission exécutive confirme, en particulier, la ferme opposition de Force Ouvrière au MES (Mécanisme

européen de stabilité) et au TSCG (Traité de stabilité de coopération et de gouvernance).

Au plan national, déterminée à lutter contre le chômage et la précarité, la Commission exécutive réaffirme les revendications prioritaires de FO :

- augmentation du pouvoir d'achat des salaires, retraites, pensions, allocations et minima sociaux. De ce point de vue, l'augmentation récente du Smic est très loin de répondre aux revendications (5% étaient demandés par FO pour parvenir progressivement à un Smic à hauteur de 80% du salaire médian),

- préservation et défense du service public républicain nécessitant dans l'immédiat l'arrêt de la RGPP,

- préservation des systèmes et régimes de protection sociale

collective avec reconquête des droits, notamment en matière de retraite et opposition à toute réforme dite systémique,

- rétablissement de mécanismes de cessation anticipée d'activité,

- mise en place d'une réelle stratégie industrielle de la part de l'Etat, tant par la mise sur pied rapide de la Banque Nationale pour l'Industrie que pour l'utilisation active des participations de l'Etat.

Dans cette logique la Commission exécutive confirme la détermination de Force Ouvrière à combattre toute politique d'austérité, socialement, économiquement et démocratiquement suicidaire.

Paris, le 28 juin 2012
Adoptée à l'unanimité

«Soldes» dans l'enseignement secondaire

Parce que déclaré "objectif prioritaire", le ministre a annoncé, pour compenser les 6550 suppressions de postes prévues dans le budget, le recrutement de 280 enseignants et 75 CPE (conseillers principaux d'éducation) ... pour toute la France! C'est à peu près ce qu'il faudrait uniquement dans les collèges de Loire-Atlantique pour limiter à 25 le nombre d'élèves par classe !

Certains ont parlé d'un «*carambola*» par jour à propos de la revalorisation du SMIC. Que faut-il dire ici ? Evoquer les soldes ? Où sont passés les plus de 6000 postes qui manquent, alors qu'entre 21 000 et 25 000 élèves supplémentaires sont attendus dans le secondaire à cette rentrée de septembre ?

Alors immédiatement un constat se fait, et une question se pose :

- 1) Le compte n'y est pas !
- 2) Où sont les priorités ?

Le compte n'y est pas !

Dans les conditions actuelles, la rentrée prochaine ne peut que mal se passer. Tous les établissements nous alertent aujourd'hui sur des classes surchargées : 28-30 élèves en collège, 35-36 en lycée. Les moyens manquent pour ouvrir d'autres classes.

Il existe, fin juin 2012, dans le département, des établissements qui ne peuvent faire face à leur obligation de secteur, c'est-à-dire accepter des élèves, pour la rentrée; sans compter des dédoublements qui ne se font plus, des options qui ne sont plus assurées, etc.

Pour le SN-FO-LC, une seule mesure montrerait dans les faits la priorité tant affichée : l'annulation de toutes les mesures de suppressions de postes !

Après le constat,
la question :
où sont les priorités ?

L'Education nationale est évidemment, et c'est normal, un poste budgétaire important. Les annonces gouvernementales le réaffirment en boucle.

Or le nouveau ministre de l'EN, Peillon, déclare : «*Il y aura des classes qui ne rouvriront pas, des personnels de Rased qui ne retrouveront pas leurs anciennes missions, mais chacun pourra comprendre les priorités.*» (1).

Or le Premier ministre Ayrault envoie aujourd'hui, 2 juillet, une lettre de cadrage à ses ministères afin de «*stabiliser en valeur les dépenses de personnels*» (2). Traduction : «*tour de vis*» des rémunérations des fonctionnaires !

Très inquiétant quand on sait que les traitements sont déjà bloqués depuis plus de 2 ans !

Alors à quelles priorités font allusion MM. Peillon et Ayrault ?

La réponse est dans le dernier sommet de l'UE qui vient de se tenir : la priorité des priorités, que l'on veut ériger en dogme, au point de la constitutionnaliser, est bien celle de la réduction des déficits budgétaires par l'application du MES (Mécanisme européen de stabilité) et du TSCG (Traité de stabilité de coordination et de gouvernance). C'est la politique de la rigueur, de l'austérité et de la récession.

C'est cette politique que la confédération FO nous invite à combattre dans sa dernière déclaration. Combat que nous repreneons totalement à notre compte...

Jean-Paul Charaux,
secrétaire du SN-FO-LC 44

- 1- Le Parisien du 31 mai 2012
- 2- Les Echos du 2 juillet 2012

J.C. Mailly sur FR3 le dimanche 1er juillet :

"La logique d'austérité n'est pas remise en cause"

Invité de FR3 le dimanche 1er juillet, Jean-Claude Mailly, a notamment déclaré :

- que la logique d'austérité du précédent gouvernement ne lui paraissait pas aujourd'hui être remise en cause,

- que pour FO, la rigueur, c'est la rigueur, qu'elle soit de droite ou de gauche,

- qu'il avait un mandat de la confédération pour un appel à voter NON en cas de référen-

dum sur le pacte budgétaire, - qu'il avait déjà demandé, et allait redemander à la Conférence sociale des 9 et 10 juillet, si l'engagement du candidat François Hollande, concernant l'arrêt de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) serait ou non respecté,

- qu'il jugeait insuffisant, même si c'était une petite avancée, le décret du gouvernement

sur les "carrières longues", qu'en conséquence FO continuerait à mettre sur la table la revendication du retour pour tous à 60 ans de l'âge légal de départ à la retraite. D'autant, a-t-il ajouté, que l'on a maintenant confirmation que la contre-réforme de 2010 retardant l'âge légal était bel et bien d'abord motivée par une volonté de donner des gages aux marchés financiers.

Elections à la Chambre d'Agriculture de janvier 2013 Dépôt des candidatures

L'UD vous rappelle que les **CANDIDATURES SONT À DÉPOSER AVANT LE 1ER NOVEMBRE** auprès de Yann Courousse :

tél : 06 88 59 11 40 - mail : ycourousse@fo44.fr

COMPOSITION DES COLLÈGES :

- 3 A : salariés des exploitations agricoles, viticulture, élevage, horticulture, paysagistes, maraîchage, etc.

- 3 B : organismes agricoles : coopératives, Mutualité Sociale Agricole, enseignement agricole privé, Crédit agricole, etc.

Elections TPE de décembre 2012 Réunions préparatoires décentralisées

- lundi 10 septembre : **Nantes** à 17 h à l'UD-FO

- lundi 17 septembre : **St-Nazaire** à 17 h à l'UL

- lundi 24 septembre : **Ancenis** à 17 h à l'UL

- lundi 1er octobre : **Châteaubriant** à 17 h à l'UL

Faire échec à la rigueur, priorité n°1 du 28^{ème} congrès de l'UD-FO du Morbihan



Présidé par Stéphane Lardy, secrétaire confédéral, le 28^{ème} congrès de l'Union départementale FO du Morbihan a réuni 16 juin dernier une centaine de délégués et invités.

Des différentes interventions ressortait l'affirmation d'une triple priorité au lendemain des élections présidentielles et législatives : un attachement sans faille à l'indépendance

syndicale, un refus des politiques d'austérité actuelles comme futures, avec une farouche détermination à se battre pied à pied pour défendre les acquis de la classe ouvrière et faire échec à toutes les contre-réformes à venir.

Axée sur cette orientation, la résolution présentée au vote des congressistes a été adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

La continuité c'est maintenant

Tout au long de sa campagne électorale, François Hollande a affirmé qu'il ne signerait pas le TSCG et qu'il en exigerait la renégociation. Après le sommet européen, il faut bien constater qu'il a « mangé son chapeau ». Le Traité, déjà adopté par certains états, ne change pas d'une seule ligne. Pour préserver les apparences, l'Union européenne et Mme Merkel ont accepté un paragraphe sur la croissance qui ne change en rien la coeur du Traité fondé sur la fameuse et anti-démocratique « règle d'or ». Le gouvernement va donc le faire adopter dans les meilleurs délais et il est probable qu'il choisisse la voie parlementaire. Un référendum sur ce sujet serait trop risqué, car comme en 2005, à propos du traité constitutionnel, le NON aurait de forte chance de l'emporter : on est jamais trop prudent !

Mais sans attendre, cette ratification, il nous faut bien constater que dans les faits le TSCG est déjà entré en application.

Nous avons déjà noté que s'agissant des retraites, les mesures prises par le gouvernement étaient très timides, de l'eau tiède. L'augmentation du SMIC de 2 %, soit +0,6% de plus que l'inflation est tout simplement scandaleuse. 20 centimes d'euros par jour, non seulement ce n'est pas un coup de pouce, c'est humiliant pour les salariés, et ce n'est certainement pas avec de telles mesures que l'on peut espérer relancer l'activité économique.

Même si le gouvernement s'en défend, nous sommes bien dans le prolongement de la politique de M. Fillon, c'est-à-dire une politique de rigueur. Les décisions annoncées à propos des effectifs dans la fonction publique confirment aussi, qu'au nom des équilibres budgétaires, la RGPP continue. Certes quelques ministères verront leurs effectifs augmenter, mais ce sera au détriment des services publics considérés non prioritaires.

Cette politique conduit tout droit à la catastrophe. Ce diktat imposé par la Troïka aboutit en Grèce à une situation effrayante, où les hôpitaux ne peuvent plus acheter les médicaments néces-

saires pour soigner les patients.

En Italie, la jeunesse est abandonnée, et souvent c'est la mafia qui se substitue aux services publics défaillants.

Quant à l'Espagne, certes, ils ont la coupe d'Europe de football, mais 50 % des jeunes de moins de 26 ans sont au chômage. « *Panen et circenses* » : pour l'instant nous avons les jeux...

Cette politique est rejetée par la classe ouvrière dans tous les pays. Ces derniers mois, à chaque élection l'équipe sortante, de droite ou de gauche, a été battue, les grèves et manifestations se sont multipliées.

La Troïka se heurte à une résistance grandissante. Récemment, la CES a exprimé son opposition au TSCG. Au cœur de l'Allemagne des voix s'élèvent pour dire ça suffit !

Ainsi, le président du syndicat Ver.di (1), Franck Bsirske, vient d'adresser un courrier aux députés du Bundestag pour leur demander de ne pas ratifier le Traité. Il écrit : « *le TSCG limite étroitement le « droit suprême » des parlements, le droit de décider du budget, et transfère des droits étatiques à la Commission européenne non élue (...) il porte atteinte au droit national de décider du budget, tant par l'introduction d'une règle d'or plus étendue que celle prévue par la réglementation allemande que par les mécanismes européens de correction.* »

Le Président du syndicat enseignant, Ulrich Thöne, a lui aussi pris position en ce sens.

Mickaël Sommer, Président du DGB (2), se prononce également contre le TSCG. Dans la revue du mois de juin de la confédération des syndicats allemands on peut lire : « *c'est avant tout le gouvernement fédéral allemand qui a voulu faire passer le pacte fiscal au*

niveau européen. Jusqu'à maintenant, ce sont avant tout des Etats subissant le diktat politique de la Troïka qui l'ont ratifié... Un programme de croissance comme « complément » au cours d'austérité ne peut pas fonctionner... Nous avons besoin de programmes d'investissement... mais à la place, et non en complément du pacte fiscal (TSCG). Il faut que le pacte fiscal soit refusé sous sa forme actuelle, ne serait-ce déjà qu'à cause de son caractère anti-démocratique et de la limitation des droits du parlement. (Bureau national du DGB, juin 2012).

A ces prises de position des principaux syndicats allemands, il faut ajouter, sur le plan politique, que la Cour constitutionnelle d'Allemagne demande au Président de la République fédérale de ne pas signer la loi qui devait être adoptée le 29 juin, afin de lui laisser le temps d'examiner les recours qui contestent la constitutionnalité de la loi ratifiant le Traité.

Comme on le voit, rien n'est « joué ». La Troïka se heurte à une résistance, pas seulement en Grèce ou en Espagne, mais aussi au cœur de l'Allemagne, car là aussi sa politique provoque des ravages dans la classe ouvrière.

La Commission exécutive de notre Confédération a adopté le 28 juin une déclaration (voir page 2) qui, à la veille du « sommet social », rappelle nos positions et réaffirme nos revendications. Nous n'acceptons pas l'austérité, qu'elle soit de droite, de gauche ou même d'origine syndicale. Nous ne nous laisserons pas enfermer dans aucun « pacte social ».

Dans *Le Monde* du 28 juin, Michel

Noblecourt titrait son article : « *Force ouvrière entre (quasiment) en opposition* ». Décidément Michel Noblecourt, qui pourtant nous connaît bien, ne parvient pas à accepter notre indépendance, ou, plus exactement, il ne la supporte pas.

Nous ne sommes ni dans une majorité, ni dans l'opposition, nous défendons simplement les intérêts de la classe ouvrière.

En tout cas, ce n'est certainement pas au moment où les principaux syndicats allemands (dont le même Michel Noblecourt nous vantait tant les mérites) s'élèvent contre la dictature de la Troïka, que nous allons baisser la tête et rentrer dans le rang des moutons de Panurge. Nous ne sommes pas adaptés au rôle de béni-oui-oui. La CFDT, dont on dit que ses militants peuplent les cabinets ministériels, a dans ce domaine toutes les qualités nécessaires.

Le gouvernement a choisi de plier face aux exigences de la Troïka. Nous le regrettons, mais l'action syndicale n'est pas une affaire de sentiment.

Les premières mesures annoncées conduisent à la catastrophe pour les salariés. Nous n'accepterons pas plus aujourd'hui la politique que nous avons combattue hier.

Notre prochaine Commission exécutive refera le point de la situation au début de septembre. Ensuite notre Comité confédéral se réunira à la fin du même mois. Nous prendrons alors nos responsabilités en organisant la nécessaire résistance.

1- **Ver.di** : Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft (Fédération unifiée des services). Avec environ 2,1 millions d'adhérents, le syndicat allemand Ver.di est la plus grande fédération syndicale nationale libre au monde. Ver.di couvre notamment les secteurs de la santé, des services sociaux, de l'assurance sociale, de l'éducation et de la recherche, des régions et collectivités territoriales, des télécommunication et technologies de l'information, des services postaux, ainsi que des transports et du commerce.

2- **DGB** : Deutscher Gewerkschaftsbund (Confédération allemande des syndicats). Les effectifs du DGB sont estimés à 7 ou 8 millions d'adhérents.



par Patrick Hébert, secrétaire général de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique

L'OS
L'Ouest Syndicaliste
bimensuel de l'UD CGT-FO 44
46^{ème} année.
Membre fondateur :
Alexandre Hébert
Directeur : Patrick Hébert
Rédacteur en chef : Jean Alséda
CPAP : 3441073S
Bourse du Travail Fernand
Pelloutier, 2 place de la gare de
l'Etat, case postale 2,
44276 Nantes cedex 2
Tel. 02 28 44 19 00 - Fax 02 40
35 49 46 - Site internet Ouest
Syndicaliste : fo44.free.fr
E-mail Ouest Syndicaliste :
fo44.ouestsyndicaliste@laposte.
net - E-mail UD-FO :
phebert@force-ouvriere.fr

Visitez le site
et le blog
de l'UD-FO 44
fo44.free.fr
et
fo44.org

L'OS
L'Ouest Syndicaliste

Abonnez-vous

Prénom et Nom :
Adresse :
Code postal et ville :

Tarifs : abonnement annuel (20 numéros) : 25 euros - abonnement de soutien : 35 euros -
abonnements groupés (envoi par 5 exemplaires minimum) : 15 euros
Chèques à l'ordre de l'Ouest syndicaliste - conditions spéciales pour les syndicats diffusant **L'Ouest Syndicaliste** à leurs adhérents : se renseigner au journal.
Tél : 02 28 44 19 01

Mail : tmartin@fo44.fr

Une goutte de croissance dans un océan de rigueur

Le suspense n'aura pas duré longtemps, et nous connaissons maintenant les intentions du Président de la République et du gouvernement.

La rigueur budgétaire est donc à l'ordre du jour ! «**Il ne s'agit pas de rigueur, mais d'une politique juste et responsable**», clame pour se défendre le ministre des finances Pierre Moscovici.

«**Juste**», le gel des traitements des fonctionnaires, qui ont déjà perdu 48% de leur pouvoir d'achat depuis trente ans ?

«**Responsable**», la suppression de milliers de postes dans la fonction publique ?

En fait, la France, comme les autres nations européennes, est engluée dans une logique de soumission à la politique de la Troïka. Cette politique conduit à la désindustrialisation, au chômage et à la liquidation des services publics.

Tous les voyants économiques sont au rouge, la croissance est en berne (0,4% en 2012), et les économistes annoncent cette année un recul du pouvoir d'achat de 1,2%.

Du jamais vu depuis 1984, après le tournant de la rigueur de 1982. Ce n'est pas le volet «**croissance**» de 120 milliards (dont plus de la moitié était déjà budgétée) décidé lors du sommet européen qui va changer quelque chose. Au contraire, la proposition de soumettre le TSCG à ratification dans «**un délai qui ne sera pas long**» risque de conduire sans aucun doute à la décroissance. Avec le TSCG ou «**pacte budgétaire**», c'est l'austérité institutionnalisée !

Comme le précise la déclaration de la Commission Exécutive Confédérale du 28 juin dernier, «**Face à une crise du système capitaliste qui s'enracine et s'aggrave (...) il est indispensable de remettre en cause les traités qui depuis une vingtaine d'années ont ancré l'Europe dans le libéralisme économique au mépris du progrès et des droits sociaux**».

Ne pas rompre avec les traités européens, c'est à coup sûr conduire la France à la situation de la Grèce, et par conséquent à la paupérisation de la classe ouvrière.

La classe ouvrière est en droit d'espérer un vrai changement.

Mais pour l'obtenir elle devra une fois de plus l'imposer par l'action. En tout état de cause, nous n'accepterons aucune politique d'austérité, qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale.

MLR

Belle victoire juridique pour FO aux prud'hommes

Le 26 juin 2012, le Conseil de prud'hommes de Nantes a dû statuer sur une demande plutôt inhabituelle. Dans cette affaire, un agent de sécurité, défendu par le SPPS FO 44, avait un contrat de travail avec la société Lancry Protection Sécurité. Il était prévu contractuellement qu'en cas de grève, le salarié pourrait être réquisitionné par son patron pour effectuer un service minimum chez le client. Et en cas de refus, celui-ci pourrait être une cause de son licenciement. L'imagination des boîtes de sécurité privée pour interdire ou limiter le droit de grève des agents de sécurité est décidément sans limite...

FO a donc réclamé, pour le principe, des dommages-intérêts pour l'illégalité de cette clause du contrat de travail, car elle porte atteinte au droit constitutionnel de grève. FO soutenait qu'elle avait nécessairement causé un préjudice au salarié (donc sans qu'il ait besoin de justifier du préjudice subi). Pour sa défense, le patron faisait valoir qu'il est parfaitement légal d'organiser les modalités d'exercice du droit de grève dans le contrat de travail, que le salarié l'avait signé en toute connaissance de cause, et que de toute façon, il ne justifiait d'aucun préjudice, faute

de n'avoir jamais manifesté un jour une quelconque volonté de faire grève.

En matière de justice prud'homale, n'oublions jamais que celle-ci est paritaire : les patrons



"départage" (les audiences de départage sont présidées par un magistrat professionnel du Tribunal d'instance).

Le juge départiteur, que l'on peut difficilement soupçonner de parti pris, nous a donné entièrement raison : Lancry vient d'être condamnée à payer à notre camarade 1 000 € de dommages-intérêts ! Désormais, la société Lancry tremble : de nombreux salariés, qui ont eux aussi une telle clause dans leur contrat de travail, envisagent de régler leurs comptes à leur tour...

En attendant, c'est une victoire autant juridique que syndicale pour FO. Les patrons défendent habituellement bec et ongles la liberté constitutionnelle de travailler et d'entreprendre : les salariés sur les piquets de grève en savent parfois quelque chose... Mais FO vient de rappeler que la liberté de ne pas travailler, toute aussi constitutionnelle, en cessant de façon concertée le travail pour appuyer les revendications, a au moins la même valeur ! Et si un patron entend restreindre ce droit de grève dans le contrat de travail, il s'expose dorénavant à une condamnation.

Sébastien Huchet, défenseur prud'homal

Pas touche au statut !

FO CHEMINOTS

Le marché français du transport ferroviaire étant en voie de libéralisation complète sous directive de l'Union européenne, le Président de la SNCF, M. Pépy, demande au nouveau gouvernement Ayraut dans un courrier en date du 1er juin «**l'unification effective des conditions d'emploi et de réglementation du travail au sein du secteur (ferroviaire)**».

Il demande pour cela que les agents de la SNCF soient inclus dans une convention collective des salariés des entreprises ferroviaires.

Il va sans dire qu'une telle convention collective, négociée avec les patrons du secteur ferroviaire privé (UTP) comprendrait des droits et garanties

sociales très inférieures à ceux du statut des cheminots et de la réglementation du travail SNCF.

Au nom de l'égalité de concurrence, M. Pépy exige donc concrètement la disparition des conquêtes sociales chèrement acquises à la SNCF et transcrites dans le statut.

Il appelle même les syndicats à définir, avec la direction et les patrons des opérateurs privés, «**ce cadre social harmonisé (...) ayant fait l'objet d'un large consensus lors des Assises du Ferroviaire**».

La Fédération Force Ouvrière alerte les cheminots et s'adresse aux autres fédérations pour déterminer ensemble les moyens pour mettre en échec ce projet.

La Fédération rappelle ses revendications :

- Maintien du statut pour les agents en service comme pour les futurs embauchés,
- Maintien et amélioration de la réglementation à la SNCF,
- Tous les cheminots au statut, le statut pour tous les cheminots,
- Retour au monopole public, à commencer par le maintien des conventions TER SNCF / Régions sans mise en concurrence.

Communiqué de la Fédération FO des Cheminots

Paris, le 29 juin 2012

FO Magistrats et le "changement maintenant" qui "se heurte à de troublantes continuités"

" Au-delà des bons contacts, la nouvelle administration s'engagera-t-elle rapidement dans des réformes de fond ?

Le respect du contradictoire, tant en matière de nomination qu'en matière disciplinaire, la réforme des modes de scrutin, la liberté de parole dans les services, la possibilité d'être ainsi réellement entendus au quotidien et de pouvoir se défendre, sont désormais au centre des préoccupations des collègues, cela immédiatement après la question consistant à savoir comment parvenir à assumer l'augmentation des charges de travail.

Ce dernier point est désormais lié à la question de la prime modulable, dont on peut craindre qu'elle soit maintenue comme outil de pression sur les collègues.

Questionné par notre organisation sur l'éventuelle abrogation de la circulaire liant évaluation et prime modulable, que nous avons en son temps déferée à la censure du Conseil d'Etat, le directeur-adjoint du cabinet du Garde des Sceaux nous a expliqué qu'il fallait attendre le résultat des travaux des groupes réunis pour évaluer les charges de travail par fonction.

Ces propos ont fait écho à la crainte que nous avons exprimée dès la mise en place de ces groupes. Ne se dirige-t-on pas clairement, en dépit des assurances contraires, vers l'élaboration de normes de productivité en deçà desquelles les collègues seraient passibles de mauvaises évaluations, de rémunérations amoindries (jusqu'à moins 12% du traitement), voire de procédures disciplinaires pour insuffisance professionnelle ? Et ce, sans aucune interrogation sur la pertinence et l'efficacité de ce dispositif en termes de productivité ?

Dans le même esprit, la publication une nouvelle fois, sur le site de la Direction des services judiciaires, de la participation du ministère au salon du lieu de tournage d'Ile de France, ainsi qu'au Festival de Cannes, et «**s'agissant de l'événementiel**» (sic) la participation au salon Bedouk, constituent des signes de persistance de la dérive incitant les juridictions à diversifier leurs sources de financement et de l'éloignement des préoccupations de l'administration et de celles des personnels de terrain, auquel il serait urgent de mettre un terme.

(...) Comme nous l'avons fait avec son prédécesseur, nous ne pouvons qu'appeler le ministre à revenir sur ce mode (...) de financement de l'Etat, qui pose de réels problèmes de principe s'agissant de l'implication des juridictions et des magistrats dans la sphère économique. (...) Cela sans parler du maintien des choix de construction des nouveaux équipements judiciaires (TGI de Paris et nouveau ministère), qui feront la part belle pour des dizaines d'années à de véritables rentes de situations pour les constructeurs-loueurs de ces équipements. Ici encore, nous ne pouvons qu'appeler à un rapide changement de cap."

La Pratique Contractuelle

Accord salarial (+ 2,3% d'A.G.) à IDEA-Service (manutention et logistique, Château-Bougon)

Après quatre réunions de négociations salariales dans le cadre de la pratique contractuelle, le syndicat CGT-FO et la direction d'IDEA-Services ont trouvé un accord salarial pour 2012, alors que dès la première réunion la direction annonçait une augmentation des salaires de 2,5% en masse pour 2012.

Le syndicat, lui, revendiquait une augmentation générale en niveau (et non en masse) de 2,3% pour tous les salariés. Tout au long de la négociation, le syndicat a maintenu et défendu cette revendication.

Cette détermination a payé et permis d'obtenir un bon accord salarial 2012. Celui-ci prévoit :

- une augmentation générale des salaires en niveau de 2,3% avec effet rétroactif au 1er janvier,
- une revalorisation de la grille des salaires en moyenne de 4,38% au 1er mai,
- l'intégration dans le salaire de base des primes liées au poste de travail sur 3 ans avec un minimum de 48€ au 1er mai,
- la revalorisation de la prime

de transport de 2,63% au 1er mai, - une augmentation individuelle de 0,77% avec un talon de 25€ au 1er mai,

- la mise en place d'une prime de remplacement de 75 €, avec un minimum de 25 € pour 4 jours consécutifs de remplacement.

Le syndicat a réuni ses syndiqués le 18 mai 2012 à l'Union Départementale CGT-FO, pour leur expliquer le projet d'accord salarial et leur demander leur avis sur une éventuelle signature.

Après discussion l'assemblée générale a voté à l'unanimité pour la signature de cet accord salarial 2012.

Pour le syndicat de la Manutention des services et logistique, après analyse, cet accord salarial 2012, malgré des négociations difficiles, est un excellent exemple, puisqu'il garantit et améliore le pouvoir d'achat des salariés en niveau dans le cadre de la pratique contractuelle, et qu'il ne s'inscrit pas dans la politique de rigueur et d'austérité menée depuis le début de la crise mondiale en 2008.

Mobilisation des salariés de Neslé-Lactalis pour leurs conditions de travail ... et coup de Jarnac de la CFDT

Située à Vallet, l'usine de production emploie environ 300 salariés, et notre organisation syndicale y est majoritaire depuis les dernières élections.

Après de nombreux changements de direction ces dernières années, la nouvelle, installée depuis octobre 2011 opère un "resserage" de boulons qui dépasse l'entendement. Les élus FO n'ont cessé depuis plusieurs mois dans les différentes instances CE-DP-CHSCT de défendre les intérêts des salariés. En vain. Mieux, ou devrait-on dire pire, le comportement de la direction est devenu intolérable.

C'est pourquoi, en intersyndicale avec la CFDT, notre section FO avait appelé à des débrayages sur les trois équipes, matin, après-midi et nuit le mercredi 20 juin. Une démarche qui avait

pour but de remettre à plat avec les salariés les revendications qui concernent essentiellement les conditions de travail, et par la même occasion d'adresser un sérieux avertissement à la direction de l'entreprise.

Suite à ce mouvement, la direction a accepté une première rencontre avec les organisations syndicales le lundi 25 juin.

Faut-il s'en étonner, la CFDT nous informe, avant cette rencontre, qu'elle met un terme à l'intersyndicale. Elle est effectivement beaucoup plus complaisante, et a l'habitude de «collaborer pleinement» avec la direction !

Cette première entrevue avec la Direction a eu lieu sans réelles avancées, une seconde devrait avoir lieu après le bouclage de notre journal. A suivre donc...

Réunion d'information à l'intention des assistantes maternelles



Notre organisation syndicale est signataire de la convention collective nationale des assistantes maternelles et négocie régulièrement des avenants afin de l'améliorer. C'est un secteur où les salariés sont isolés. Les relations avec les parents employeurs sont parfois délicates, et les relais d'assistantes maternelles fournissent quelquefois des renseignements erronés.

Aussi, à l'initiative de l'Union départementale FO et du syndicat national (SYNAM - SPE FO) une réunion d'information a eu lieu le 20 juin. Une quarantaine

de personnes ont répondu présentes.

Animée par Véronique Delaitre, référente nationale du secteur, de nombreux thèmes ont été abordés comme la formation professionnelle, la mensualisation, les congés payés et la fiscalité.

Notre camarade Véronique s'est prêtée avec tact et brio au jeu des questions-réponses devant une assemblée avide de renseignements.

Quelques adhésions sont déjà en cours dans le but de pouvoir créer un syndicat départemental.

Pour toute information complémentaire sur la convention collective des assistantes maternelles ou sur la création d'un syndicat départemental, contacter Yann Courousse à l'UD-FO 44 :

tél : 06 88 59 11 40 - mail : ycourousse@fo44.fr

Les cadres et cadres supérieurs Force Ouvrière de la Poste de Loire-Atlantique / Vendée face à la diversion de la "Commission Kaspar"



La vague de suicides qui touche actuellement les postiers et plus particulièrement les cadres ont obligé le Directeur de La Poste à lancer un grand chantier national dit du «Grand Dialogue», ainsi qu'à créer une commission indépendante nommée «Kaspar» (ancien patron de la CFDT !) sensée faire la lumière sur le mal-être qui touche les postiers.

Force Ouvrière n'est pas dupe et voit plus dans l'initiative du Président une tentative de

diversion qui s'inscrit dans une «grande campagne de communication».

C'est dans ce cadre que le mercredi 20 juin au soir, le syndicat Force Ouvrière de la communication 44 a organisé un colloque en présence des cadres Force Ouvrière de La Poste pour les départements de Loire-Atlantique et de Vendée.

Jean François Aussch, responsable national de FO-COM et également membre de la "commission Kaspar", a animé le

débat sur la place des cadres au sein de La Poste dans un contexte social très détérioré.

FO-COM rappelle que 80 000 emplois ont été supprimés depuis 2004 à La Poste, et que les réorganisations successives n'ont fait qu'accentuer le mal être des agents. Mais chut! De cela le président ne veut pas en entendre parler.

Réponse et résultats à la mi-septembre où les conclusions seront rendues...



Congrès réussi pour le "Groupement départemental" des hospitaliers et territoriaux Force Ouvrière

80 délégués ont participé au 29^{ème} congrès du "Groupement départemental des Services publics et de santé", qui s'est tenu le 5 juin dernier à Savenay.

Rappelons pour mémoire que la Fédération FO des Services publics et de Santé se compose de deux "branches" :

- La branche "Services publics", qui regroupe les syndicats FO de la fonction publique territoriale (ceux des conseils généraux exceptés),

- La Branche "Santé" regroupant elle les militants de la fonction publique hospitalière, ainsi que ceux de la "santé privée".

En l'absence de Didier Pirot, secrétaire fédéral excusé,

c'est Johann Laurency (ex-secrétaire régional de la Branche Services Publics), qui représentait au congrès la Fédération des Services Publics et de Santé.

Étaient également présents à Savenay Jean-Jacques Péaud et Yann Roué, secrétaires régionaux, le premier de la branche "santé", le second de la branche "services publics". L'UD-FO était représentée par Patrick Hébert ainsi que Michel Le Roc'h.

On lira les interviews accordées à L'Ouest Syndicaliste à l'issue du congrès :

- ci-contre (en page 7) par Gérard Caillon (réélu secrétaire de la branche santé du GD) et Fabrice Bouron (nouveau secrétaire de la branche services publics, qui suc-

cède, pour cause de départ en retraite, à Michel Gente), - et, ci-dessous, par Morgane Minet (Centre hospitalier de Savenay) et Sonia Rotsaert (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Donges), l'une et l'autre élues au bureau du "Groupement départemental".

Les deux militantes soulignent en particulier le rôle déterminant du "GD" et de son secrétaire, Gérard Caillon, dans l'implantation de Force Ouvrière dans les hôpitaux et établissements de soins de moyenne ou petite taille, où, pour des raisons évidentes, créer et faire vivre une organisation syndicale indépendante pose des problèmes d'une acuité plus forte encore que dans les "grosses" structures hospitalières des grands centres urbains.



Interviews

Morgane Minet (C.H. de Savenay)



- L'Ouest Syndicaliste: La loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoire) a fait passer les hôpitaux locaux comme le vôtre au statut de "Centre hospitalier". Hormis l'appellation, ça change quoi au quotidien pour les personnels et les patients ?

Morgane Minet: Rien du tout budgétairement, bien au contraire. Donc quels que soient les services, les conditions de travail continuent de se faire de plus en plus difficiles ; et les pénuries de personnels se font de plus en plus durement ressentir. N'ayant pas les moyens d'appliquer les "ratios" normaux personnels soignants/patients, la direction fait tourner l'établissement en effectifs réduits lorsqu'elle est confrontée à un trop grand nombre d'arrêts-maladie. Lesquels vont d'ailleurs croissant du fait de l'épuisement moral et physique des agents résultant... justement des cadences infernales.

Grands ou petits, tous les hôpitaux se retrouvent d'ailleurs à la même enseigne,

confrontés aux mêmes problèmes de pénurie, et donc on retrouve partout les mêmes exigences revendicatives.

Autre volet revendicatif commun : les salaires. Les seules augmentations dont nous bénéficions depuis plusieurs années sont basées uniquement sur des avancements d'échelons ou de grades. Les quelques évolutions du SMIC provoquent des tassements au niveau des premiers échelons de chaque échelle, et cela diminue les retombées financières liées à l'ancienneté.

- L'OS : L'action syndicale, tant revendicative que militante, est-elle plus difficile dans les "petits" établissements que dans les "grands", tels le CHU ou la Cité sanitaire ?

Morgane Minet : Il faut parfois taper du poing sur la table pour lever des entraves, déguisées ou non, à la liberté syndicale. Ainsi quand nous "posons" des journées de congé syndical, nous ne sommes que rarement remplacés dans le service, et nos collègues se retrouvent avec une surcharge de travail.

Concernant notre place dans FO, je l'ai dit en conclusion de mon intervention au congrès, "il est important qu'à tous les niveaux de l'organisation les "petites" comme les "grandes" sections soient entendues à égalité".

Je me félicite que tel soit le cas dans le "G.D.44".

Sonia Rotsaert (EHPAD de Donges)



- L'Ouest Syndicaliste : Tu es à l'initiative de la toute récente implantation de FO à l'EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Donges, où vous avez fait un tabac aux élections de "représentativité" d'octobre 2011 : 66% des voix.

Peux-tu nous expliquer les raisons de ton adhésion à FO, et nous dire comment et pourquoi, dans la foulée de sa constitution, la nouvelle section FO a mis K.O. la CFDT ?

Sonia Rotsaert :

A l'EHPAD de Donges, comme dans bien d'autres, on a assisté au cours des dernières années à une dégradation accélérée des conditions de travail : tâches accomplies à la chaîne vu le manque de personnel, avec par ricochet une tendance à la baisse du temps de présence auprès des résidents et des familles. Par conséquent des soins de moins bonne qualité, à la «va-vite» ou reportés au lendemain. Par conséquent

aussi une augmentation des risques de faute professionnelle ainsi qu'une démotivation des agents.

Or, nous savions qu'à l'Hôpital de Savenay, FO, majoritaire, avait fait la preuve de l'efficacité de sa pratique syndicale. Alors j'ai pris l'initiative de contacter Gérard Caillon, responsable hospitalier à la fois savenay-sien et départemental Force Ouvrière.

- L'OS : Et depuis lors ?

Sonia Rotsaert: Gérard m'a d'abord informée sur les droits du personnel, et m'a donné quelques pistes pour les faire prévaloir dans l'établissement. Il m'a aussi incitée à créer une section FO ; et comme plusieurs de mes collègues se déclaraient prêts à m'épauler, on a mis en place la section FO de l'EHPAD.

Il faut croire que cela correspondait à une attente réelle des personnels, puisque nous avons, comme tu le rappelles, obtenu les 2/3 des voix aux élections d'octobre 2011.

Nous avons pu établir un dialogue normal avec la direction. FO a obtenu quelques changements des règles de fonctionnement du comité technique et du CHSCT. Nous sommes vigilants pour faire respecter les droits individuels des collègues. Mais nous portons aussi toutes les revendications fédérales et confédérales.

Passage de témoin

Fabrice Bouron, nouveau secrétaire de la branche "Services publics" du "Groupement départemental"



De gauche à droite : Michel Gente, le secrétaire sortant de la Branche Services Publics du GD 44, Fabrice Bouron son successeur, et Gérard Caillon le secrétaire sortant réélu de la branche Santé du GD.

Au précédent congrès du "Groupement départemental", en 2009, Vincent Le Lagadec, le secrétaire de la "Branche Services Publics" du "GD", n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat, pour cause de départ à la retraite.

Michel Gente, qui lui avait alors succédé, a fait de même au congrès 2012 du GD, ... lui aussi pour cause de liquidation prochaine de ses droits à la retraite.

Fabrice Bouron, secrétaire-adjoint du syndicat FO de Nantes-Habitat, délégué du personnel et secrétaire du CE de Nantes-Habitat, a été désigné par le congrès pour prendre le relais de Michel Gente. Lequel a promis de continuer à prêter son concours militant à la nouvelle équipe. Voilà donc un "passage de témoin" bien assuré, et prometteur d'une belle poursuite des implantations locales Force Ouvrière chez les "territoriaux" du département.

Interview

Gérard Caillon et Fabrice Bouron, secrétaires du "Groupement départemental"

- L'Ouest Syndicaliste : Les deux rapports d'activité qui ont été soumis au vote des congressistes, tant celui de la branche "Santé" que celui de la branche "Services publics", le soulignent, et la dominante des interventions des délégués au congrès le confirme : depuis votre précédent congrès, il y a trois ans, FO a consolidé le maillage de ses implantations militantes dans le département, tant chez les territoriaux que chez les hospitaliers et les personnels de la santé privée. Les bons résultats de FO lors des élections du 20 octobre 2011 dans la fonction publique hospitalière étant de ce point de vue un baromètre significatif.



Gérard Caillon : Effectivement, nos résultats ont été plus que satisfaisants chez les hospitaliers de Loire-Atlantique aux élections des nouveaux "comités techniques" : nous sommes passés de 23,71% des suffrages exprimés (représentativité 2007) à 27,34% en 2011, soit une progression de 3,63%.

Nous avons renforcé nos positions dans les grands établissements où notre implantation est ancienne (CHU, CH de Saint-Nazaire, Mindin), et également dans des établissements de taille plus réduite où nous comptons de solides équipes militantes.

Nous avons de plus marqué des points aux élections des CAP départementales qui ont eu lieu ce même 20 octobre 2011 : nous avons gagné 134 voix par rapport à 2007, alors que le nombre des suffrages exprimés régressait dans le même temps de 616 voix (pour quelque 14 000 inscrits).

A défaut d'y parvenir en nombre de voix, nous sommes devenus en octobre dernier la première organisation syndicale hospitalière du département en nombre d'élus.

Comme le souligne le rapport moral et d'activité présenté au congrès, FO a également, ces dernières années, effectué d'assez belles, voire spectaculaires, percées au niveau des EHPAD (résidences médicalisées pour personnes âgées dépendantes, à statut soit public, soit associatif, soit lucratif) et de certaines cliniques privées. Avec plusieurs cas notoires où des sections FO tout récemment constituées dament le pion aux élections professionnelles (avec plus des deux tiers, voire plus de 80% des voix) à la CFDT ou à la CGT, jusqu'alors en situation de monopole syndical dans les établissements concernés. Ainsi au détriment de la CFDT à l'EPHAD de Donges et à la clinique de Châteaubriant, et de la CGT à l'EPHAD de Trignac.

Bien sûr, il y a un lien étroit entre ces résultats électoraux et l'activité militante déployée sur le terrain des établissements. Nous avons fait une quarantaine de cartes syndicales supplémentaires dans l'espace de trois ans, ce qui traduit un renouvellement des équipes militantes, étant donné qu'il y a eu concomitamment d'assez nombreux départs à la retraite.

Mais s'il est une leçon à tirer du renforcement de FO au niveau de la branche santé dans notre département, c'est que,

pour gagner, c'est bien sûr l'action militante revendicative déployée dans chaque établissement (voire au niveau du service) qui compte, mais toute aussi essentielle est la capacité à s'appuyer sur l'ensemble des structures FO : Groupement départemental, notre Fédération des services publics et de santé, et aussi ce qui fait notre force interprofessionnelle : les UL, les UD, et la confédération.

C'est le sens, par exemple, de la venue à Nantes, le 13 septembre 2011, de Jean-Claude Mailly et de Didier Bernus à un meeting organisé par l'UD, meeting qui n'a sans doute pas été étranger aux scores locaux de FO aux élections du 20 octobre dans les fonctions publiques d'Etat et hospitalière. C'est le sens également, et là je parle aussi en tant que secrétaire de l'Union locale FO de St-Nazaire, de la manifestation "interpro" organisée le 7 avril 2011 pour donner plus d'écho aux revendications des collègues hospitaliers nazairiens. De même, c'est par l'action conjointe des représentants du syndicat FO des hospitaliers nazairiens, de l'UD et de notre fédération, reçus en délégation par la direction du centre hospitalier en avril dernier, qu'a pu être arrachée satisfaction de tout un panel de revendications locales intéressant aussi bien les personnels des urgences, du bloc opératoire, de l'orthopédie, etc., que certains personnels ouvriers et administratifs.

- L'OS : Chez les "territoriaux" du GD, le bilan des trois années passées apparaît également positif...



Fabrice Bouron : A l'inverse des fonctions publiques d'Etat et hospitalière, il n'y a pas eu d'élections de "représentativité" le 20 octobre dernier chez les territoriaux.

Quant au bilan militant, positif tu as raison de le souligner, de la branche "services publics" du GD, incontestablement, c'est à l'ensemble de nos militants disséminés au travers du département, ainsi qu'aux responsables du GD sortant, dont celui qui en était le secrétaire, notre camarade Michel Gente, qu'on le doit.

Je tiens d'ailleurs à donner un coup de chapeau à Michel pour tout le travail qu'il a accompli depuis notre précédent congrès. Lui-même et l'équipe du GD sortant ont visité en tout plus de 200 communes, parfois à plusieurs reprises, pour faire connaître aux agents concernés leurs droits en même temps que les analyses et revendications Force Ouvrière. Michel Gente a labouré le terrain, comme l'avait fait avant lui son prédécesseur, Vincent Le Lagadec, allongeant ainsi la liste des nouvelles sections FO chez les municipaux. FO a notamment pu prendre (ou reprendre) pied dans trois communes qui comptent dans le département : Châteaubriant, Ancenis et Saint-Herblain.

Pour confirmer les propos de Gérard Caillon, je dirais que, pour ce travail de maillage syndical du département, rien n'est possible sans l'addition noyau militant local/Groupement départemental / Unions locales et départementale FO, plus Fédération.

Un "Conseil syndical" des Municipaux Nantais et de Nantes/Métropole très déterminé



Le Conseil syndical FO des personnels de la ville de Nantes et de Nantes-Métropole s'est tenu le 19 juin dernier. Une réunion particulièrement bien suivie : on comptait une soixantaine de représentants des divers services où FO est implantée.

L'occasion pour le syndicat de faire le point sur les dossiers revendicatifs aboutis (par la négociation et/ou la grève), .. et ceux aussi pour lesquels il reste à arracher satisfaction, et qui concentrent aujourd'hui la vigilance du syndicat.

Mais chez les territoriaux, comme chez

les hospitaliers, l'horizon revendicatif est à la fois local et national... D'autant que le ciel est chargé des bien inquiétants nuages de l'euro-austérité, porteurs de nouvelles attaques contre le pouvoir d'achat et les retraites des fonctionnaires, de précarisation accrue, et de destruction des services publics républicains.

D'où l'invitation au conseil syndical d'Yves Kottelat, membre du secrétariat de la fédération des services publics et de santé, qui fit le point sur les sujets qui risquent bientôt de fâcher, une fois dissipé le clair-obscur actuel des intentions du nouveau gouvernement.

Questions à Sylvie Daguin, secrétaire du syndicat ...

- L'Ouest Syndicaliste : A l'heure où Nantes change de maire, et Nantes-Métropole de président, qu'en est-il du cahier revendicatif FO ? Tant au niveau des acquis substantiels arrachés au cours de ces derniers mois et années, qu'au niveau de vos exigences, anciennes ou nouvelles, restant à satisfaire ?



Sylvie Daguin : Jean Marc Ayrault, avant qu'il ne soit Premier ministre et démissionne de son mandat de Maire et de Président de Nantes Métropole, et d'être remplacé dans ces fonctions par Patrick Rimbart d'une part, et Gilles Rétière de l'autre, avait pris un certain

nombre d'engagements avec notre organisation syndicale. Par rapport à ces engagements, nous venons d'obtenir satisfaction :

- à la Ville de Nantes : sur la revalorisation

de 20 % de la prime d'extérieur des ASVP, et sur l'octroi d'un régime indemnitaire fonction pour les électrotechniciens des piscines à hauteur de 74,48 bruts/mois,

- à Nantes-Métropole : sur l'octroi d'une prime de 36 € bruts par mois sur 11 mois pour nos collègues de l'accueil d'urgence BATI (ateliers municipaux).

La question de l'harmonisation du régime indemnitaire fonction entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, et entre les différentes filières, reste posée. Nous ne manquerons pas de la soulever auprès de deux successeurs de Jean-Marc Ayrault.

Nous avons actuellement en cours des combats à Nantes-Métropole concernant l'évolution de carrière de certains personnels techniques et la reconnaissance financière de certaines fonctions administratives.

De plus, nous comptons bien porter un coup d'arrêt aux pressions que subissent de la part de l'encadrement certains agents, tant à la Ville de Nantes qu'à Nantes Métropole, en particulier au Musée des Beaux Arts et au sein de la Police Municipale.

... et à Yves Kottelat, secrétaire fédéral

- L'OS : ... Et à l'heure où, en même temps que Nantes change de maire, l'Elysée et Matignon changent aussi de titulaires, sur quels dossiers ta fédération formule-t-elle des revendications et/ou mises en garde déterminantes ?



Yves Kottelat : La fédération des personnels des services publics et de santé FO, suite à la mise en place du nouveau gouvernement, s'est adressée aux ministres afin de leur rappeler les revendications prioritaires des agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière :

- augmentation du pouvoir d'achat et des rémunérations, revalorisation des grilles indiciaires et amélioration des déroulements de carrière,

- amélioration des statuts et conventions collectives des agents, de leurs garanties et

droits collectifs,

- abrogation de la journée de carence,

- attribution des moyens nécessaires au fonctionnement de notre service public républicain, ce qui implique les effectifs nécessaires, et l'arrêt de la RGPP déguisée,

- défense des régimes de retraite par répartition, et retour au départ à la retraite à 60 ans.

Concernant la fonction publique hospitalière : abrogation de la loi HPST, abandon du système de tarification à l'activité, qui entraîne la dégradation de la situation budgétaire des établissements.

Concernant la "territoriale" :

1) l'obligation de la prise en compte des intérêts des agents dans la mise en oeuvre de la réforme des collectivités territoriales, et le maintien des financements de ces mêmes collectivités,

2) rendre obligatoire la protection sociale complémentaire, et fixation d'un montant minimum de participation de l'employeur.

Nous jugerons sur pièce les suites données à ces revendications.



La première réunion du nouveau bureau du Groupement Départemental élu par le congrès de Savenay s'est tenue à l'UD-FO le 12 juin dernier. Soudée dans l'accomplissement des tâches militantes, l'équipe renouvelée de direction du GD entend bien faire les efforts nécessaires afin de pousser plus avant encore le rayonnement du syndicalisme indépendant dans la santé et chez les territoriaux.

Vers une vague estivale

L'été 2012 sera-t-il celui, meurtrier, de la liquidation de pans entiers de l'industrie avec fermetures en cascade d'usines laissant les travailleurs sur le carreau ?

A l'heure où nous bouclons ce numéro, les dépêches d'agence multiplient les informations alarmistes, concernant notamment le secteur-clé de l'industrie que constitue l'automobile.

Dans notre département, le moins qu'on puisse dire, c'est que les déclarations que nous font remonter nos camarades des sections FO de la métallurgie additionnent les inquiétudes.

Aucune nouvelle pour l'heure, concernant STX, des suites de la réception par le ministre du "redressement

productif" d'une délégation intersyndicale.

Or voilà désormais que se précisent aussi des menaces sur le devenir du site nantais de Saunier-Duval (aujourd'hui racheté par le groupe allemand Vaillant), conduisant la section FO de l'usine à proposer aux autres syndicats une adresse commune au directeur de l'établissement. L'idée de FO ayant été retenue par la CGT et la CFDT, on lira ci-dessous le courrier envoyé au directeur du site de production nantais par l'intersyndicale FO-CGT-CFDT.

Et si, pour l'heure, aucun péril précis ne paraît peser sur le site Arcelor-Mittal de Basse-Indre ni sur ceux d'Airbus/EADS de Saint-Nazaire et Bouguenais, il n'en demeure pas moins que ces établissements relèvent de

groupes transnationaux (indien et européen), dont les managers considèrent que les sites industriels ne sont que des variables d'ajustement que l'on ouvre ici, que l'on ferme là, ou qu'on laisse ailleurs en sous-activité ... jusqu'à ce que survienne l'heure des restructurations terminales.

(Voir ci-dessous la déclaration faite au nom de la Fédération FO de la métallurgie, devant la Commission Emploi et Affaires Sociales du Parlement européen, par notre camarade Lionel Bellotti concernant Arcelor-Mittal, et ci-contre en page 9 l'interview d'Yvonnick Dréno, ex-secrétaire du syndicat des métaux nazairiens, qui, à compter du 1er septembre prochain, deviendra le coordonnateur FO au sein de EADS-France.)

Arcelor Mittal : Déclaration, au nom de la Fédération FO de la métallurgie, de Lionel Bellotti

Madame Pervenche Berès, Présidente de la Commission Emploi et Affaires Sociales et les membres du Parlement européen ont reçu le 12 juin une délégation composée des représentants des différents syndicats européens d'Arcelor-Mittal affiliés à la Fédération européenne de l'industrie.

L'intervention qu'on lira ci-dessous est celle alors prononcée, au nom de la Fédération des Métaux Force Ouvrière, par notre camarade Lionel Bellotti, qui est l'un de ses secrétaires, et par ailleurs le secrétaire de l'Union locale FO de Basse-Loire (dont dépend Arcelor-Mittal Indre).

Dernière minute : Une rencontre avec le commissaire européen en charge de l'industrie, M. Tajani vient d'être fixée pour le mardi 3 juillet.

" Il faut intégrer le fait qu'Arcelor-Mittal est un groupe mondial qui dégage des résultats principalement grâce au développement de son activité minière.

Actuellement, la stratégie du groupe en Europe est de concentrer son activité sidérurgique dans ses sites jugés les plus rentables, en arrêtant définitivement ou provisoirement certaines installations.

L'objectif du groupe est de peser sur le marché de l'acier européen et de maintenir des prix de vente élevés.

En cette période de crise, la culture financière du groupe Arcelor-Mittal, qui est basée sur la rentabilité à court terme, le conduit à poursuivre sa politique de désendettement.

Pour ce faire, le groupe Arcelor-Mittal met tout en œuvre pour réaliser son plan d'économies d'un milliard de dollars, puisque d'une part ses salariés, dont l'outil de travail est à l'arrêt, perçoivent les aides des Etats (indemnités de chômage), et que d'autre part les installations à l'arrêt n'émettent pas de CO₂, le groupe se retrouve en capacité de revendre les quotas de CO₂ qu'il n'utilise pas !

Face à la concurrence des pays émergents, qui de surcroît ne

sont pas soumis aux règles européennes de «production verte», FO revendique, de la part du groupe Arcelor-Mittal, une réelle stratégie industrielle qui permette d'assurer la pérennité et le développement d'une sidérurgie européenne propre produisant des aciers de haute technologie à forte valeur ajoutée.

FO réaffirme qu'il est possible de rester à la pointe de l'innovation en s'appuyant sur la recherche et le développement ainsi que sur les compétences.

De plus, à FO, nous considérons que la sidérurgie est stratégique, car elle est vecteur d'emplois puisqu'elle est à l'origine de nombreuses filières comme la construction mécanique, l'automobile, les aciers pour emballage alimentaire et industriel, le bâtiment, l'électroménager, etc.

Ne supportons pas le risque que la sidérurgie européenne s'affaiblisse, car c'est tout son aval qui risque de disparaître, à commencer par le segment de distribution et de services du groupe Arcelor-Mittal.

FO condamne la logique financière basée sur la rentabilité à court terme du groupe Arcelor-Mittal, qui aboutit à la destruction d'emplois et menace l'avenir de la sidérurgie européenne.

Saunier-Duval : Extraits de la lettre ouverte de l'intersyndicale CGT-FO, CGT et CFDT au Directeur du site de production de Nantes



" Monsieur le directeur,
Alors que, pour vos vœux 2012, vous annonciez une réduction des frais fixes et la mise en place d'un plan "lean" (en fait, un plan de rigueur made in Vaillant), il s'avère désormais que votre politique ne se fera qu'au détriment des salariés de Saunier-Duval ECCI Nantes et de ceux d'autres filiales du Groupe France, comme SDECC ou VGFR par exemple.

Votre politique visant à diminuer la masse salariale en taillant :
- sur un minimum (voire pas du tout) d'embauches en CDI,

- sur des négociations salariales à minima,

- sur la délocalisation et la robotisation d'activités dans des secteurs dont la majorité des travailleurs sont des salariés fragiles ou à restrictions,

... ne semble pas augurer d'un avenir des plus rassurants.

Ajoutons à cela la perte de centaines de milliers de produits fabriqués à Nantes sur les dernières années, ainsi que de centaines de salariés en CDI sur tout le groupe France ... et vous comprendrez aisément notre inquiétude sur le futur incertain (ndlr : de notre site).

(...) Que penser d'une politique à Nantes visant à tout prix la mise en avant de la marque Vaillant au détriment de Saunier-Duval ?

Que penser d'une direction

qui, sous prétexte de compétitivité, n'aura jamais ouvert la porte (malgré un débrayage massif) afin que les négociations salariales annuelles obligatoires 2012 puissent aboutir, ... et qui finalement n'augmentera les salaires royalement que de 1.6 % (aucune augmentation des primes panier, transport ... alors que la moyenne est de 3.5% pour les produits alimentaires, sans parler des énergies : gaz, pétrole, électricité etc.) ... quand les salariés allemands du groupe eux devraient obtenir 4 % d'augmentation générale sur un an, grâce à un accord signé avec IG Metall ?

(...) Mais outre la politique économique que vous voulez instaurer et qui touche tout le groupe France, vous avez décidé d'ignorer toute notion sociale et humaine qui pourrait entraver cette politique, au nom des sacro-saints dividendes et de l'avidité sans fin de vos actionnaires allemands.

En effet quid des personnes fragiles et à restrictions : toute l'activité et les postes qui pouvaient les accueillir ont été délocalisés ou seront supprimés à court terme.

(...) Quid des embauches en CDI ? Alors même que vous instaurez de nouvelles règles pré-occupantes, sur un turn-over incompréhensible, du personnel intérimaire.

Enfin que penser d'une direction complètement assujettie à la direction allemande, et qui, sans

le dire, sait à quelles difficultés doit s'attendre le site nantais et tout le groupe France dans les années à venir ?

(...) En contact étroit avec d'autres filiales du groupe France, (...) nous vous confirmons que l'inquiétude n'est pas seulement l'apanage de Saunier Duval-ECCI, mais qu'elle se généralise partout.

Vous comprendrez donc l'ampleur de la colère que soulève cette politique que la direction allemande impose, flirtant sans état d'âme avec les limites du droit du travail et syndical français.

Pour tous ces motifs nous revendiquons donc :

- le maintien de l'emploi et de l'activité sur le site de Nantes et dans les filiales du groupe France,

- le maintien de postes et d'activités destinés aux personnes "fragiles" et/ou à restrictions chez Saunier-Duval ECCI,

- une augmentation générale de 2.5 % (ainsi que pour les primes panier), une augmentation de 10% pour la prime de transport, et une prime exceptionnelle de 500 euros sans distinction catégorielle ou autre (...)

Nantes le 15 juin 2012

Copie à : Inspection du travail, Direction du Groupe France, Direction Vaillant Group



Le 22 mars 2012 dans les rues de Florange : Une délégation de métallos Force Ouvrière de Basse-Indre et de l'UL-FO de Basse-Loire a fait le déplacement, afin de se joindre à la manifestation intersyndicale pour la défense du site Arcelor-Mittal de la cité sidérurgique mosellane.

de désindustrialisation ?

EADS : un groupe européen prospère, ... mais tenté de produire sous d'autres cieux

Interview de Yvonnick Dréno, coordinateur national FO pour le Groupe EADS

- L'Ouest Syndicaliste :
Tu es appelé à devenir coordinateur Force ouvrière pour l'ensemble du groupe EADS. Le premier septembre prochain.

Avant d'en venir à l'objet de cette coordination des actions et revendications FO dnns le groupe EADS, pourrais-tu d'abord nous rappeler brièvement quelles sont les sociétés parties prenantes du groupe et les créneaux industriels sur lesquels elles se situent ?

Yvonnick Dréno : Le Groupe EADS a été créé en 2000 par le regroupement des entreprises nationales publiques ou privées Française (Aérospatiale/Matra), Allemande (DASA) et Espagnole (CASA).

A ce jour, l'actionariat d'EADS est réparti de la manière suivante :

- 22,5% Sogead (Lagardère et Etat Français)
- 22,5% Daimler (dont 7,5% à un consortium privé/public)
- 5,5% SEPI (Etat Espagnol)
- 49,5% Investisseurs institutionnels, salariés, individuels et actions propres.

Aujourd'hui, EADS est un Groupe de plus de 130 000 salariés répartis dans différentes régions du monde, l'essentiel étant localisé en Europe. Néanmoins, 50% du chiffre de d'affaire d'EADS est réalisé hors Europe.

Le chiffre d'affaire d'EADS fluctue suivant les années autour de 50 milliards d'euros répartis sur quatre activités majeures.

A savoir :

- L'aéronautique civile et militaire (AIRBUS, AEROLIA, SOGERMA, ATR),
- Les hélicoptères (EUROCOPTER),
- L'espace (ASTRIUM),
- La Défense et sécurité (CAS-

SIDIAN).

L'effectif EADS en France est de plus de 50 000 salariés répartis sur près de 30 sites.

- L'OS : Le "paysage syndical" à EADS ?

Y. Dréno : A la fin de l'année 2011, il était le suivante :

- FO = 32,5%
- CFE/CGC = 27,1% (33,8% sur les collèges 2 et 3)
- CFDT = 15,6%
- CFTC = 12,5%
- CGT = 12,3%

Force Ouvrière est donc le syndicat majoritaire au sein du Groupe EADS en France. FO est présente dans 26 sites.

Cette situation de syndicat majoritaire donne à FO une place prépondérante pour les négociations sociales et notamment sur la politique salariale.

- L'OS : Justement, quels sont les objectifs d'Yvonnick Dréno, nouveau coordinateur FO d'EADS ?

Y. Dréno : Ma vision du rôle de coordinateur c'est d'être non seulement le relais des différentes structures FO du Groupe, mais de participer activement à la défense des activités industrielles du Groupe et notamment des activités localisées en France.

La démarche d'externalisation impulsée par la DG du Groupe EADS doit être combattue intelligemment, notamment si elle remet en cause à court, moyen ou long terme, le développement industriel en France et en Europe.

On le voit bien aujourd'hui, et la Fédération FO de la métallurgie est en pointe sur le sujet, notre pays doit défendre son industrie et la place de son secteur indus-

triel, qui en France, n'a cessé de se réduire ces vingt dernières années.

La défense des intérêts matériels et moraux des personnels passe par une approche revendicative sur les différents aspects sociaux, et notamment sur les salaires et les conditions de travail, tout ceci dans le cadre d'une pratique contractuelle impulsée par FO depuis quarante ans (Accords société Aérospatiale de 1970).

Mon objectif est clairement de rassembler les salariés des différents sites sur des objectifs communs. Concrètement, mon rôle en tant que coordinateur sera donc de déterminer avec le bureau de coordination EADS ces objectifs communs.

Dans son processus «d'intégration» (européenne) des personnels EADS, la DG a tendance à vouloir faire des approches communes sur des dossiers qui touchent parfois à des valeurs fondamentales et à des cultures nationales très différentes... Et là, la vigilance s'impose car tout n'est pas «bon à prendre» !

- L'OS : Quand tu dis qu'une de tes principales priorités, c'est la défense "des activités localisées en France", c'est une position de principe, ou tu penses à des points très précis. En d'autres termes, y-a-t'il pour FO des "dossiers chauds" à EADS ?

Y. Dréno : Il y a notamment deux sujets sur lesquels FO est particulièrement vigilante, car ils sont directement liés à la défense de l'industrie française :

- Premièrement, l'évolution des aérostructures en France,

En effet, le groupe EADS a

déjà annoncé en 2007 sa volonté de sortir du périmètre EADS certaines activités dites «aérostructures» c'est-à-dire les sites d'Aérolia (Méaulte, Saint-Nazaire ville, Toulouse), de la Sogerma (Rochefort, Bordeaux) notamment, qui fournissent Airbus en pièces élémentaires ou en petits et gros sous-ensembles (ex : pointe avant des fuselages Airbus).

En France les activités "aérostructures" sont réparties dans plusieurs entreprises, dont certaines sont filiales d'EADS ; et d'autres qui sont totalement autonomes telles que LATECOERE, MECECHROME...

La question du regroupement et de la restructuration des aérostructures en France reste d'actualité selon les récentes déclarations de l'ex PDG EADS, Louis Gallois.

- Deuxièmement, le projet d'implantation d'une chaîne d'assemblage en zone dollar

Un gros marché de vente d'avions cargos- ravitailleurs pour l'armée américaine a fait l'objet de polémiques et d'après négociations ces derniers mois. Boeing s'est notamment opposé (avec le soutien de l'opinion publique américaine) à l'acquisition de la commande par Airbus. Pour obtenir cette commande, la direction d'Airbus avait annoncé la création d'une chaîne d'assemblage sur le continent américain (zone dollar). Malgré la perte de cette commande au profit de Boeing, le projet d'implantation d'une chaîne d'assemblage aux USA n'a pas enterré, bien au contraire.

- L'OS : A la veille du week-end précédent le bouclage de l'Ouest Syndicaliste, ce projet d'implantation vient justement d'être confirmé, précisions à l'appui. Ta première réaction ?

Y. Dréno : Pour FO la question fondamentale est la suivante : la défense de l'industrie française et européenne est-elle compatible avec l'implantation d'une chaîne d'assemblage aux Etats-Unis ?

La direction fait une présentation très "positive" de sa stratégie, en misant sur une prise de part de marché par rapport au concurrent Boeing.

Mais pour FO il y a indéniablement danger à terme.

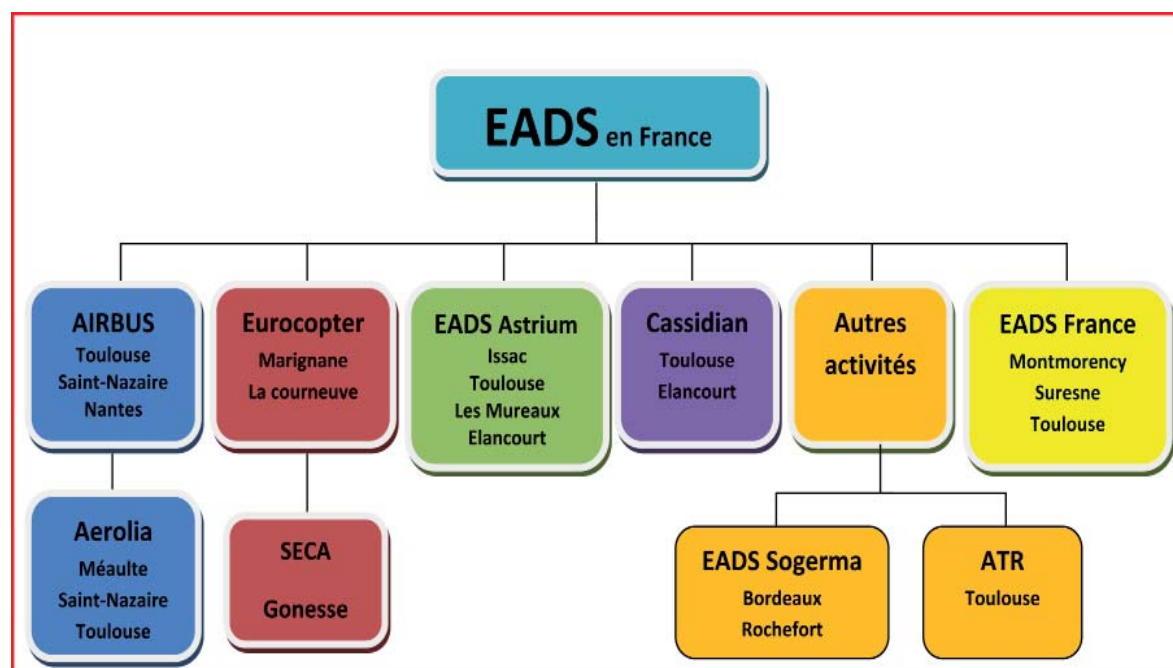
En effet, la DG d'Airbus a tout intérêt à minimiser, voire à banaliser, l'impact de cette "localisation" des charges et cette "délocalisation" des compétences.

Mais "sa vérité d'aujourd'hui" ne sera pas forcément la même dans dix ou quinze ans, quand le marché de l'aéronautique civil sera peut-être en perte de vitesse.

Implanter une chaîne d'assemblage aux Etats-Unis est peut-être synonyme d'accroissement des parts de marché à moyen terme (2016/2020) pour Airbus, mais c'est aussi un transfert d'emplois et de compétences qu'il est difficile de cautionner pour un syndicat libre et indépendant, dont l'action de défense des emplois s'inscrit sur le long terme.

La DG cherche malgré tout à amoindrir les risques de réactions en annonçant qu'elle limite à 4, maximum, les cadences de production dans l'usine de Mobile. La DG a aussi annoncé qu'elle maintient l'ensemble des activités de fabrication et de pré-assemblage dans les sites européens.

FO va dans un premier temps prendre connaissance du dossier dans toutes ses dimensions, car plusieurs questions restent posées et sont en attente de réponses.



Secrétaire du Syndicat des Métaux de St-Nazaire et Région depuis de longues années, Yvonnick Dréno, appelé à exercer le mandat de coordinateur FO EADS, passa le relais à un nouveau secrétaire, notre camarade Claude Arnau, lors du congrès des "métaux nazairiens", qui se tint le 12 avril dernier.

On le voit ici à la tribune du congrès, avec à ses côtés Jean-Claude Mailly et le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie, Frédéric Homez,

Libertés Syndicales en Danger

120 syndicalistes et démocrates nantais réunis autour d'Elie Domota, contre la répression en Guadeloupe

Le 20 janvier 2009 débutait, à l'initiative du LKP (1), la grève générale des travailleurs de Guadeloupe "contre la vie chère - 200 euros pour tous" et pour briser le carcan d'un héritage colonialiste assurant la domination sur l'économie et la société insulaire de quelques multinationales et oligarchies familiales.

2009 : 44 jours de grève générale...

La grève allait durer 44 jours, bloquant toutes les activités : tant le secteur public (administrations, transports, éducation) que le secteur privé : stations-services, petits et grands commerces, activités touristiques et hôtelières, etc. Quinze jours plus tard, les Martiniquais emboîtaient le pas aux Guadeloupéens, le mouvement paraissant alors susceptible de gagner d'autres, voire tous les territoires et départements d'Outre-mer.

D'où la panique du gouvernement Sarkozy-Fillon, craignant, non sans raison, que la dynamique de la lutte des classes partie de Guadeloupe trouvât son aboutissement en Métropole même. Il faut dire qu'à l'époque le gouvernement se heurtait à une montée en puissance de la résistance des travailleurs contre l'austérité et les projets de réformes en cours, et que le tandem des subsidiaires Thibault-Chérèque avait déjà bien de la peine à endiguer dans les sempiternelles et démoralisantes "journées d'action" la détermination des travailleurs à en découdre, alors que Force Ouvrière réitérait à l'opposé la perspective d'une grève interprofessionnelle.

...arrachant les "accords Bino"...

C'est donc autant pour prévenir l'explosion sociale dans l'Hexagone que dans les Caraïbes, que Nicolas Sarkozy dépêcha en Guadeloupe son secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer, Yves Jégo, chargé de circonscrire l'incendie.

Mais pour cela, aucune autre solution que d'obliger le patronat local à mettre, à l'instar de l'Etat et des collectivités territoriales, "de l'argent sur la table" pour "donner du grain à moudre" aux travailleurs et à leurs familles.

S'en suivit la conclusion, le 5 mars 2009, d'un protocole de suspension de conflit, signé du Préfet, représentant de l'Etat, du président du conseil régional (le socialiste Victorin Lunel, aujourd'hui ministre), et pour le LKP, d'Elie Domota.

Ce protocole, complexe (165 articles), énumérait les différentes concessions faites aux 146 revendications du LKP aux fins de relever le pouvoir d'achat. Lui était annexé l'accord dit «Jacques Bino» (du nom d'un syndicaliste guadeloupéen assassiné quelques semaines auparavant) prévoyant une augmentation de 200 euros sur les bas salaires, et négocié lui entre le LKP et certaines organisations patronales minoritaires. (2)

... dont les patrons et leurs subsidiaires entendent plus que jamais s'affranchir

Sitôt signés les accords Bino, s'ouvrit une nouvelle bataille : celle de leur application à toutes les entreprises, face à un patronat majoritairement hostile. Après bien des atermoiements dus aux pressions exercées par l'aile "majoritaire" du patronat guadeloupéen, le gouvernement finit par annoncer le 10 avril 2009 l'extension à toutes les entreprises des 200 euros de l'accord Bino.

Il était donc logique que l'union sacrée de toutes les forces sociales et politiques (notables socialistes et UMP à l'unisson, sous ligne Domota) tirant directement profit de l'ordre néocolonial (ou acceptant plus ou moins honteusement d'en être les auxiliaires), sitôt passé le vent du boulet de la grève géné-

rale de 2009, saisit toutes les occasions et prétextes pour le retour au statu-quo ante.

Et comme ce sont elles qui tiennent les leviers économiques et décisionnels, les fondamentaux archaïques de la réalité sociale guadeloupéenne, survivant au choc de 2009, demeurent en 2012 ce qu'ils sont depuis des décennies : monopole du commerce de distribution (avec prix exorbitants) aux mains de quelques grandes familles, activités économiques dominées par les multinationales de la canne à sucre et de la banane (avec exposition des salariés et des populations aux épandages aériens de pesticides cancérigènes).

Quant aux accords Bino, ceux à qui ils furent imposés en 2009 estiment aujourd'hui l'heure venue de leur porter l'estocade. Ce d'autant qu'à la fin de cette année le dispositif transitoire mettant à la charge des finances publiques 150 des 200 euros de "bonus" salarial des accords Bino doit arriver à son terme (2), et que les patrons, bien sûr, n'entendent pas substituer leur carnet de chèques à celui de l'Etat pour financer l'acquis salarial de la grève générale de 2009.

Contre les revendications, la criminalisation de l'action syndicale

Les travailleurs, de leur côté, se battant avec détermination pour imposer le respect des accords de 2009, les exploitateurs, les notables locaux et les représentants de l'Etat entendent briser par la force la résistance ouvrière : à charge donc pour les forces de l'ordre et l'appareil judiciaire de cogner. Et de cogner de plus en plus fort, ... comme "au temps bénis des colonies" raillé par une célèbre chanson de Michel Sardou. La machine répressive, qui avait déjà recommencé à fonctionner à plein régime depuis 2010, tourne dorénavant en "sur-régime" : la Guadeloupe vit désormais à l'heure de la diabolisation et de la criminalisation judiciaire de l'action syndicale.

Voilà pourquoi, avec le soutien public de 500 syndicalistes et démocrates, le Comité international contre la répression a convié Elie Domota à tenir du 11 au 15 juin derniers des conférences d'information dans cinq grandes villes françaises, dont une organisée à la Bourse du Travail de Nantes le 12 juin, à laquelle ont participé quelque 120 militants.

Au cours de son exposé, le leader du LKP fit observer que l'arrivée au pouvoir en France d'une nouvelle majorité politique n'avait pour l'heure rien changé à la répression anti-ouvrière en Guadeloupe, la demande d'entrevue adressée depuis le 5 juin par le Comité international contre la répression à la Garde des Sceaux, Madame Taubira, afin que celle-ci mette un terme à l'arbitraire des poursuites contre les syndicalistes, demeurant sans réponse une semaine après son envoi.

Et, à l'heure où nous bouclons ce numéro (2 juillet), Madame Taubira ne s'est toujours pas manifestée. En serait-il donc de la Guadeloupe comme du SMIC ? Car, a priori : "Le changement, c'est... PAS maintenant".

1) Le LKP (Liyannaj Kont Pwofitasyon, c'est-à-dire «Collectif contre l'exploitation outrancière») a été constitué suite aux premières mobilisations des Guadeloupéens en décembre 2008 contre le prix des carburants. Il regroupe une cinquantaine d'organisations, dont entre autres, parmi les organisations syndicales, FO-Guadeloupe et l'UGTG (Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe, majoritaire).

Elie Domota est à la fois le secrétaire général de l'UGTG et le porte-parole du LKP.

2) L'accord intervenu en 2009 stipulait qu'à titre transitoire (jusqu'à fin 2012) les entreprises ne supporteraient que 50 de ces 200 euros, les 150 autres étant pour l'essentiel à la charge (provisoire) de l'Etat et, pour une faible partie, à celle de la Région de Guadeloupe.



A la tribune aux côtés d'Elie Domota : Gérard Bauvert, secrétaire national du CICR (assis à la gauche de l'orateur), et les trois signataires nantais de "l'appel des 500" contre la répression en Guadeloupe : Jean-Paul Charaux, Patrick Hébert, et Eric Deniset

Extraits de la lettre (toujours sans réponse) du Comité International contre la Répression à Mme Taubira, Garde des Sceaux

" Madame le Ministre,
Notre comité pour la défense des droits syndicaux et politiques attire votre attention sur la situation extrêmement préoccupante qui se développe depuis plusieurs années en Guadeloupe et qui n'a cessé jusqu'à aujourd'hui de s'aggraver. Nous avons alerté votre prédécesseur à plusieurs reprises au cours des deux dernières années, concernant notamment les procès en cascade dont sont victimes les militants, responsables syndicaux particulièrement s'agissant de ceux de l'UGTG. Malgré notre insistance et la gravité des faits rapportés et vérifiables par tous et, bien entendu, par le ministre de la justice, ces courriers sont restés, malheureusement, sans réponse.

Cette situation est si inquiétante — il s'agit d'une marche à la criminalisation de l'activité syndicale — qu'elle a ému et indigné un très grand nombre de syndicalistes de l'hexagone. Cinq cents d'entre eux ont été conduits à protester publiquement aux mois de mars et d'avril 2012 afin que

cesse cette répression anti-syndicale contraire aux conventions de l'OIT dont la France est signataire et pour que soient abandonnées les poursuites et levées les sanctions à l'encontre des syndicalistes.

Madame le Ministre,
Avant d'être nommée aux fonctions de Garde des Sceaux, vous avez manifesté un attachement à l'exercice des libertés syndicales, tout particulièrement à l'occasion du grand mouvement de grève qui a mobilisé la Guadeloupe, il y a 2 ans.

Eu égard au caractère urgent de notre démarche, nous espérons que vous ferez droit à notre demande d'entrevue (...) soutenue par des centaines de syndicalistes de toutes opinions attachés au libre exercice du droit syndical et des libertés individuelles. Nous sommes persuadés, compte tenu des hautes fonctions qui sont les vôtres aujourd'hui, que vous aurez à cœur que s'arrêtent les poursuites engagées contre des militants injustement frappés par cette répression. (...)"

Déclaration d'Elie Domota à l'Ouest Syndicaliste



" Comme il fallait s'y attendre, suite à la formidable mobilisation de janvier, février, mars 2009, la répression frappe tous ceux qui, après être descendus dans la rue, entendent poursuivre le combat pour préserver les acquis de 2009.

Depuis 2010 une avalanche de procès s'est abattue sur des militants et responsables syndicaux, pour tenter de discréditer le combat syndical, criminaliser l'action militante, et museler toute démarche revendicative.

Mais les avocats qui défendent les syndicalistes poursuivis se voient de

même menacés. Ainsi Maître Sarah Aristide est en attente de jugement pour avoir fait la déclaration suivante: "Dès lors que, dans toute société, on s'autorise à mettre un avocat sous écoute et à se servir de ses conversations pour asseoir l'accusation quand d'aventure on n'a pas d'éléments pour constituer telle ou telle infraction, c'est toute la société démocratique qui est en péril".

Alors qu'il est établi que cette avocate a bien été mise sous écoute, c'est elle qui se voit poursuivie au motif de "diffamation" pour avoir tenu les propos ci-dessus.

En Guadeloupe, la défense du syndicalisme ouvrier et la préservation des libertés sont intrinsèquement liées."

FO Energie et Mines en congrès fédéral à Nantes

Le quatrième congrès de la Fédération FO Energie et Mines s'est tenu au Palais des congrès de Nantes du 18 au 21 juin.

Il a réuni quelque 550 délégués, et a été marqué par la succession au secrétariat général de Vincent Hernandez à Max Royer, pour qui l'heure de la retraite a sonné.

Outre le renouvellement des instances fédérales, le congrès a aussi et surtout été l'occasion d'affirmer et d'affiner les positions des énergéticiens FO face à la politique de dérégulation et "d'ouverture à la concurrence" menée tambour battant par l'Union européenne au profit des opérateurs privés, politique qui, parce que tout est lié, se traduit par des remises en cause directes ou a minima de lourdes menaces sur :

- les statuts, conditions de travail et acquis sociaux des agents,
- le service public républicain : l'ouverture à la concurrence ne peut en effet qu'être synonyme d'explosion des factures de gaz et d'électricité acquittées par les consommateurs,
- la sécurité même des sites de production : le recours, qui se généralise, aux sous-traitants s'accompagnant trop souvent de l'intervention sur les équipements de

salariés insuffisamment formés aux règles de sécurité.

En conséquence, pour FO Energie et Mines, il est indispensable que l'Etat demeure l'unique garant et pilote de la filière nucléaire. Par delà le nucléaire, le congrès a d'ailleurs rappelé que la concurrence ne devrait pas avoir sa place dans l'électricité et le gaz, car elle est contraire à l'intérêt national et à l'optimum collectif.

La position de la fédération recoupe au demeurant totalement celle de la confédération. Le discours prononcé devant les délégués par Jean-Claude Mailly, la veille de la clôture du congrès, en fut l'illustration. Le secrétaire général de la CGT-Force Ouvrière ne manqua pas d'ailleurs de rappeler que le retour à un rôle plus stratégique de l'Etat ne s'impose pas qu'en matière de services publics, mais qu'il est aussi devenu aujourd'hui le rempart majeur à la désindustrialisation, et que cela passe au besoin par la participation de la puissance publique au capital de certaines grandes entreprises jouant un rôle majeur dans l'activité économique et l'indépendance industrielle du pays. Ainsi, rappela-t-il, STX pour la navale.

Le procès fait par la fédération aux traités européens

et aux diktats de l'UE en matière de libéralisation du marché énergétique recoupe de même celui fait par la confédération auxdits traités, notamment depuis Maastricht. Et Jean-Claude Mailly de rappeler, sous les applaudissements, tout l'enjeu de la décision de la confédération d'appeler à voter NON dans l'éventualité d'un référendum sur le Traité de stabilité, de coordination et de gouvernance, le seul précédent historique étant l'appel de FO à faire triompher le NON au référendum de 1969.

A l'issue de son congrès de Nantes, avec des instances fédérales renouvelées, des analyses et des revendications qui ne peuvent que renforcer les militants dans leurs convictions et leur détermination, FO Energie et Mines va maintenant pouvoir continuer à déployer ses efforts de consolidation du syndicalisme indépendant dans un secteur économique qui compte environ 150 000 salariés, et où la CGT, après avoir perdu la situation quasi hégémonique qui était la sienne au lendemain de la scission de 1947-48, est passée aux élections de novembre 2010, pour la première fois depuis plus de soixante ans, en dessous (46,23% dans l'ensemble de la branche des industries électriques et gazières) du seuil de la majorité absolue des suffrages exprimés.



Les militants, tant les "actifs" que les "retraités", de FO Energie et Mines 44 se sont beaucoup investis dans la préparation et le déroulement matériels du congrès, apportant ainsi leur pierre à sa réussite. On reconnaît plusieurs d'entre eux sur la photo ci-dessus prise à l'issue du discours de Jean-Claude Mailly, lequel apparaît ici entouré du nouveau secré-

taire général de la fédération, Vincent Hernandez (à sa droite) et de son prédécesseur Max Royer (à la gauche de J.C. Mailly au second rang).

Tout à fait à droite du cliché (au second rang): Gabriel Gaudy, aujourd'hui secrétaire général de l'UD-FO de Paris, et qui laissa lui-même à Max Royer le secrétariat général de la Fédération, quand il fit

valoir ses droits à la retraite.

On remarque aussi au premier plan Michel Le Roc'h, secrétaire-adjoint de l'UD, qui, alternant avec Patrick Hébert, assista à plusieurs séances plénières du congrès, l'UD-FO s'étant d'ailleurs mise à la disposition des organisateurs sitôt retenue par la Fédération la ville de Nantes pour réunir ses assises.

Interview de Vincent Hernandez, nouveau secrétaire général de FO Energie et Mines



- L'Ouest Syndicaliste : Les premières impressions et intentions du tout nouveau secrétaire général, à l'issue de ce congrès où tu as pris la succession de Max Royer ?

Vincent Hernandez : Ce fut un congrès, qui, à tous points de vue, s'est très bien passé. 550 délégués, électriciens, gaziers, hydrauliciens et mineurs y ont participé, assidus. Ils ont fait le bilan de l'action syn-

dicale depuis le précédent congrès, et déterminé tant les revendications que nous allons porter au cours des prochaines années que les positions que nous souhaitons faire entendre dans le débat général ouvert en France sur les choix énergétiques.

Nous comptons actuellement 10 000 adhérents "actifs" et retraités. Mon objectif, c'est d'aller bien au-delà de cette barre des 10 000 d'ici le prochain congrès, par un travail militant sur le terrain, en nous renforçant bien sûr là où nos bases syndicales sont bien assises, et c'est le cas dans votre département, mais également et surtout là où FO n'est pas encore parvenue à s'ancre suffisamment dans le "paysage syndical".

Somme toute, c'est une nationalisation / homogénéisation de notre géographie militante qu'il nous faut viser et réussir. J'y consacrerai mon énergie.

- L'OS : Ce qui a fait le succès de FO aux élections du 20

octobre dernier dans la fonction publique d'Etat, où, en quelques années, elle est passée de la troisième place à la première, c'est la force de sa différence, à savoir la force de son indépendance, en appelant à l'arrêt de la RGPP et en mobilisant pour le service public républicain et l'accès égalitaire de tous les citoyens au service public.

On trouve là un très fort parallélisme avec les analyses et revendications très "républicaines" de ta fédération pour la défense d'un authentique service public de l'énergie.

V. Hernandez : L'énergie est un bien vital pour tous les citoyens. Il se trouve qu'aujourd'hui en France 4 millions de personnes vivent dans la précarité énergétique.

Or toutes les expériences passées et récentes le prouvent : il n'est pas un seul pays où la privatisation du gaz et/ou de l'électricité n'ait engendré, en même temps que la casse du service public, la

flambée des prix de l'énergie.

Voilà pourquoi FO Energie et Mines milite pour le maintien du monopole des distributeurs historiques (EDF, GDF-Suez et les quelques autres non nationalisés existants), car là est la garantie fondamentale de la pérennisation de la péréquation tarifaire et de l'égalité des citoyens.

Nous nous opposons donc tant aux projets de Bruxelles d'établir une nouvelle directive mettant fin à ce monopole, qu'aux prétentions de certaines collectivités territoriales d'ouvrir à la concurrence la concession de la distribution locale d'électricité.

En application de la première directive européenne sur l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz à la concurrence datant de 1996, plusieurs lois de dérégulation sont intervenues, la première en 2000 à l'initiative d'un gouvernement de gauche, les suivantes à l'initiative de gouvernements de droite. Celle du 7 décembre 2010 portant "nouvelle

organisation du marché de l'électricité" (loi NOME) pousse jusqu'à la caricature la politique d'ouverture du marché électrique : elle impose à EDF de céder 25% de sa production nucléaire à ses propres concurrents. Solution radicale pour mettre ces derniers en situation de disputer des parts du marché à l'opérateur historique !

- L'OS : Les grands groupes multinationaux ont maintenant un nouveau terrain de chasse: les concessions hydrauliques.

V. Hernandez : Oui, suite à la loi du 30 décembre 2006, 20% des concessions hydrauliques aujourd'hui attribuées à EDF vont être soumises d'ici 2015 à renouvellement, avec appels d'offre à la concurrence. Powéo, Direct Energie, l'italien Enel, le norvégien Statkraft, entre autres, sont sur les rangs. Et GDF-Suez aussi ! Belle illustration des conséquences de la mise en concurrence au forceps d'EDF et GDF !



L'OS a lu ...

Un baromètre utile pour mesurer la portée d'une décision politique avant d'en détailler le contenu est de prendre connaissance des réactions des "marchés". S'ils chutent, c'est que la décision retenue est contraire à leurs intérêts. A l'inverse, s'ils accueillent positivement la nouvelle, c'est qu'elle contient des promesses de marges spéculatives intéressantes... et durables, donc des mesures d'austérité contre les salariés.

Vendredi 30 juin, au lendemain du sommet européen de Bruxelles des 28 et 29 juin, le CAC 40 (ainsi que toutes les places financières dans le monde) "rebondissait" en une seule séance, de 4,75% ! Le meilleur score depuis novembre dernier, selon la presse spécialisée. Pour le coup, les "marchés" se sont franchement réjoui de l'accord trouvé.

Il faut dire qu'ils ont de quoi être guillerets : pas une virgule n'a été changée au projet initial de pacte budgétaire que le candidat Hollande promettait de ne pas ratifier, et tous les participants ont donné leur aval.

Dans l'édition dominicale du "Figaro" (01/07), Pierre Moscovici, ministre des finances, s'explique à propos de cet "accord global" : "Nous avons aussi renforcé la stabilité financière de l'euro, en prenant des décisions concrètes (...) conformément aux souhaits des marchés." (Pendant la campagne présidentielle, le candidat Hollande déclarait : "Le rôle d'un responsable politique, c'est de dominer les marchés". Jolie démonstration...)

Les marchés "souhaitent" et les sommets européens exaucent. C'est simple et efficace. Mais que souhaitent au juste les "marchés" ? Que la vie reprenne encore mieux qu'avant la crise de 2008. Pour cela il suffit que les sommets européens nettoient dans un premier temps

"Conformément aux souhaits des marchés"

Si on parlait de l'Allemagne ?

Patrick Hébert le rappelle dans son éditorial en page 3, l'adoption du pacte budgétaire fait grincer bien des dents, y compris en Allemagne.

Les médias nous présentent systématiquement l'Allemagne comme un pays parlant d'une seule voix, celle de Mme Merkel.

Des deux côtés de l'échiquier politique, la contestation s'organise contre le pacte budgétaire concocté à Bruxelles.

"La Tribune" du 02/07 récapitule les principales prises de position des journaux allemands dont peu sont favorables à Merkel.

"Ainsi la Frankfurter Allgemeine Zeitung titre sur une "union de la dette qui se rapproche", alors que pour la Süddeutsche Zeitung, "le risque bancaire espagnol est transféré sur le contribuable européen". De son côté le quotidien populaire Bild, aux 13 millions de lecteurs, estime que "les chefs d'Etats et de gouvernements se conduisent comme un conducteur qui, fonçant droit dans un mur, accélère encore sa vitesse". Dans le Handelsblatt, le président de l'institut bavarois Ifo, Hans-Werner Sinn se montre également sévère : "Wall Street, la City et les banques parisiennes ont déjà été sauvées, l'Allemagne va dorénavant se porter garante des banques des pays du Sud. L'Allemagne est de plus en plus impliquée et les investisseurs du monde entier, qui ont fait des mauvais calculs, peuvent encore s'en tirer à la dernière minute."

Mais la décision la plus attendue est sans aucun doute celle de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe. Selon les spécialistes, les avis divergent, d'aucuns prétendant que la Cour statuera rapidement en demandant quelques aménagements à la marge avant de lui donner le tampon constitutionnel.

A l'inverse, d'autres argumentent que la Cour constitutionnelle allemande n'est pas un tribunal de pacotille, qu'elle a déjà surpris par l'indépendance de ses décisions et qu'elle est particulièrement chatouilleuse sur le chapitre de la souveraineté nationale. A suivre donc.



L'OS a lu ...

les "junk bonds" (obligations pourries) à coups de centaines de milliards d'euros. Ça, c'est la phase de nettoyage. Simultanément, et le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault vient de le confirmer, "c'est le moment d'engager les grandes réformes structurelles" contre les salariés. Le rapport de la Cour des Comptes tombe à pic pour préparer l'opinion publique à de lourds sacrifices. Selon Didier Migaud, le président "socialiste" de l'institution, il faudra trouver 33 milliards d'euros d'économies supplémentaires en 2013.

On a donc droit au traditionnel chantage entre le chemin du Bien, semé d'embûches mais conduisant à la lumière, et la descente aux Enfers réservée à ceux qui oseraient s'opposer aux Commandements de la Troïka.

Au nom de la "compétitivité", dont Moscovici dit que Hollande "la considère comme la clé de tout, y compris de l'influence de la France en Europe et dans le monde", Jean-Marc Ayrault promet au choix "un avenir à la France" (si l'on avale les dites "réformes") ou "un irréversible déclin" si les français venaient à s'opposer aux "souhaits" exprimés par les marchés.

Et puis, tout n'est pas mauvais dans cet accord, puisqu'il a posé (c'est encore P. Moscovici qui le dit) "conformément aux souhaits de François Hollande, les bases d'une croissance à long terme". Pas moins !

Les bases d'une croissance à long terme ? Avec 120 milliards d'euros pour 27 pays ? Soit une moyenne de 4,4 milliards d'euros par état ? Soit 0,24% du PIB de la France ? Il suffisait donc de cela pour "poser les bases d'une croissance à long terme" ? On a peine à le croire.

A moins que l'on veuille nous faire prendre des vessies pour des lanternes et le TSCG pour une conquête de la classe ouvrière.

Vague de violence en Europe



Pour vos vacances, pensez AUDACE

110 destinations en France et à l'étranger

à partir de 139 euros/semaine



Association Ubuquiste Départementale d'Aide aux Comités d'Entreprise
2 Place de la Gare de l'Etat, 44 276
Nantes Cedex 2

Contact : Guy Gomez , 02 28 44 19 01
mail : audace@fo44.fr

